doux ans, out été mis en circulation, au détriment de quelques personnes mal renseignées. Nous avons tout lieu de craindre que certains industriels pou honnêtes font de cette mise en cir-culation une affaire spéciale et nous conseillons à nes lecteurs de bien examiner les billets de banque qu'ils reçoivent.—Moniteur du Commerce.

RECETTES

Remède contre le rhume.

Prenez une pleine tasse à thé de graines de lin, une petite quantité de réglisse et un quart de livre de raisin séché; mettez ce mélange dans denx pintes d'eau que vous ferez houillir jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une pinte. Ajoutez-y ensuite un quart de livre de sucre candi pilé, une cuillère de gin et une cuillère de bon vinaigre en de jus de citron. Il serait mieux d'ajouter le gin et le vinaigre ou le jus de citron qu'à la quantité qu'en doit prendre immédiatement.

Prepez un demiard on vous conchant, et en moindre quanti-té chaque fois que la toux vous incommode. Ce breuvage guérit generalement le plus manvais rhume en denz en trois jours, et si on le prend à temps, ou peut dire que c'est un remede in-

faillible.

Teinture de roses.

Mettez vos feuilles de roses dans une bouteille, sans trop les presser; jetez dessus de l'esprit de viu pur. Bouchez bien la bouteille et laissez-la jusqu'à co que vous en ayez besoin. Par ce moyen vous aurez un parfum qui ne le còdera guère à celui que vous achetez chez les marchands. Quelques gontes sufficut pour embaumer votro appartement, ou améliorer beaucoup le vinaigre commun en y ajontant une très petite quantité. tité de co parfum.

COUR SUPERIEURE. PROVINCE DE QUEBEC, Le vingt-six mai mil huit cent pletriet de Kamenraska. quatre-vingt-trois.

(En Vacance)

No. 528

Joseph Gaudias Telesphone Charland, du Village Lauzon, comité de Lévis, District de Québec, agent général,

Demandeur.

HERMAN MARTINEAU, de la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, gentilhomme,

Défendeur,

Attendu qu'il appert par le rapport de Joseph Sirois, huissier exploitant en cette cause, que le dit défendeur n'a plus de domisite ni de résidence dans la Province de Québec et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Komouraka, mais qu'il a des biens dans le dit District; il est ordonné par le Protonotaire de cette Cour, sur requête présentée ca jour de la part du demandeur, que par un avertissement publié deux fois en langue française dans un papier-nouvelles appelée "La Gustete des Campagnes," publiée à Ste Anne de la Poentière, dans le dit District de Kamouraska, et deux fois en langue anglaise dans un papier-nouvelles appelée "Daily Mercury" publié en les cité et District de Québec, le dit défendeur soit cité à comparattre devant cette Cour, pour répondre à Paction du demandeur, et qu'à défaut par le dit défendeur de comparattre et de répendre à la dite netion sous deux mois à compter de et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du présent avertissement, il sora permis au dit domandeur de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vrate Copic. Kamonracka, 26 mai 1833.

J. G. PELLETIER,

P. C. S.

14 Juin 1883.

VENTE PAR LE SHERIF.

LEXANDRE FRASER, cultivateur, de Notre-No. 5644 A LEXANDRE FRASER, cultivateur, de Notre-Dame des Sept Douleurs, et DAME SERASINE VAILLANCOURT, son épouse, Demandeurs; coutie JEAN-BAPTISTE VAILLANCOURT, cultivateur, oi-devant, de Cacouns, et maintenant des Etats-Unis d'Amérique, Désendeur,

c'est-à-savoir :

Une terre située dans le premier rang des concessions de la paroisse de Saint George de Cacouna, dans le comté de Témisparoisse de Saint-George de Cacouna, dans le comte de l'emis-couata, dans le district de Kamouraska, contenant quatre ar-pents de front sur environ vingt arpeuts de profondeur; la dite terre portant les numéros 14 et 17, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-George de Cacouna-avec les bâtisses érigées sur la dito terre.

Pour être vendue à la porte de l'église de Saint George de Cacouna, JEUDI, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi.

F. A. SIROIS,

Shérif.

14 Juin, 1883.

ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de goëmen biphosphaté, à raison de douze piastres la tonne, (c'est moins que la moitié du prix contant) et deux piastres le quart, livrés au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

. Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

DEMANDE D'EMPLOI COMME INSTITUTRICE

NE jeune fille ayant obtenu son diplôme pour école-modèle, prendrait un engagement pour tenir une école modèle dans un arrondissement scolaire ou pour enseigner ie français dans une famille.

S'adresser au Buroau de la Gazette des Campagnes, à Ste-Anns de la Pocatière.

10 mai 1883.

VENDRE

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec on saus pedigree. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un un, de deux ans, de trois aus et de quatre aus, avec on sans pedigrée.

On peut aussi so procurer au prix de \$1.60 le minot, une cartaine quantité de bié de semence de choix et exempt de toutes

graines ótrangètes.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au sonssigné JOSEPH ROY,

Chof de pratique.

26 avril 1883.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

ST-ARSÈNE, COMTÉ DE TÉMISCOUATA:

Une magnifique propriété de 9 x 30 arpents, à 24 milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, fournil et autres dépendances: le tent presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érabilère. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au sonssigné

HYPPOLITE LAPOINTE,

St-Arsène, Comté Témiscouata, P. Q.

26 avril 1883.